

Début de paiement d'une prestation compensatoire

Par **Fabitou**, le 11/10/2018 à 12:00

Bonjour,
Je recherche. L'article de loi qui dit quand on doit commencer à payer une prestation compensatoire suite à un divorce

Par **amajuris**, le 11/10/2018 à 15:01

bonjour,
en application de l'article 274 al.1 du code civil,c'est le juge qui prononce le divorce, qui décide des modalités de paiement de la prestation compensatoire.
salutations

Par **Fabitou**, le 11/10/2018 à 15:10

Sauf que dans le jugement il n'est pas indiqué à partir de quand doit être payé la prestation compensatoire

Par **pragma**, le 11/10/2018 à 15:36

Bonjour
Alors dès le jugement...